



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/SPC/43/L.10  
4 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
COMMISSION POLITIQUE SPECIALE  
Point 115 de l'ordre du jour

PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Lettre datée du 4 novembre 1988, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Commission politique spéciale

J'ai l'honneur de demander que la lettre ci-jointe soit transmise au Président de la Cinquième Commission.

Le Président de la Commission politique spéciale,

(Signé) Eugeniusz NOWORYTA

Annexe

LETTRE DATEE DU 4 NOVEMBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA CINQUIEME  
COMMISSION PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 12 octobre 1988 (A/SPC/43/L.4) concernant la planification des programmes, dans laquelle vous demandez l'opinion de la Commission politique spéciale sur les révisions proposées du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (prolongée jusqu'à 1991) et sur le projet d'introduction au plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

Je tiens à vous informer que la question a été portée à l'attention de la Commission politique spéciale à sa 5e séance, le 17 octobre 1988, et que les membres de la Commission qui souhaitaient exprimer leur opinion ont été priés de le faire par écrit.

Je vous prie de trouver ci-joint, à l'intention de la Cinquième Commission, une communication que j'ai reçue à cet égard, à savoir une lettre du 3 novembre 1988 émanant du Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de président du Groupe des 77.

Le Président de la Commission  
politique spéciale,

(Signé) Eugeniusz NOWORYTA

Appendice

LETTRE DATEE DU 3 NOVEMBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA  
COMMISSION POLITIQUE SPECIALE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT  
DE LA TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite à la lettre (A/SPC/43/L.4) que le Président de la Cinquième Commission vous a adressée au sujet du point 115 de l'ordre du jour, intitulé "Planification des programmes", j'ai l'honneur de vous faire part de l'opinion du Groupe des 77 sur la question.

Dans la lettre susmentionnée, le Président de la Cinquième Commission, conformément à la demande du Comité du programme et de la coordination, prie les Etats Membres qui le souhaitent d'exprimer à la Commission politique spéciale leur opinion sur les chapitres pertinents des révisions proposées du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (prolongée jusqu'à 1991) (A/43/6 et Corr.1) et sur la note du Secrétaire général (A/43/329) contenant le projet d'introduction au plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

Le Groupe des 77 réitère l'importance qu'il attache aux travaux du Département de l'information, qui est chargé d'un rôle essentiel : mieux atteindre les peuples du monde pour leur expliquer le rôle et les objectifs du système des Nations Unies en tant qu'instance multilatérale universelle se consacrant au maintien de la paix et de la sécurité internationales; au développement entre les nations de relations amicales fondées sur les principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples; à la réalisation d'une coopération internationale permettant de résoudre les problèmes internationaux de caractère économique, social, culturel ou humanitaire, ainsi que de promouvoir et d'encourager le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde entier.

Le Groupe des 77 juge indispensable que le Département de l'information s'acquitte de son mandat conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux recommandations du Comité de l'information. Cela étant, le Département devrait chercher à améliorer la qualité et l'impact des programmes qu'il réalise dans les secteurs prioritaires identifiés par l'Assemblée générale, à savoir la décolonisation, la question de Palestine, l'apartheid et la Namibie, la dette extérieure et les droits de l'homme. Il faut s'employer particulièrement à instaurer le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, qui est fondé, notamment, sur la libre circulation et sur une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, ainsi que sur la nécessité urgente de faire en sorte que les pays en développement ne soient plus tributaires en matière d'information et de communication, ce qui constitue un processus en constante évolution. A cette fin, il convient d'encore renforcer la coopération entre le Département de l'information et l'Unesco. Le Département devrait aussi chercher à davantage coopérer avec les médias des pays en développement.

/...

Le système des Nations Unies devrait s'efforcer de contribuer à une coopération plus poussée entre pays développés et pays en développement, d'une part, et entre pays en développement, d'autre part, pour créer, améliorer et renforcer l'infrastructure dont ces derniers ont besoin pour ce qui est de l'information et de la communication. Il n'y a pas de doute que ce type de coopération servirait grandement la compréhension et l'amitié entre toutes les nations du monde. C'est donc là une réalité qui doit être dûment reflétée dans le plan à moyen terme et dans la note du Secrétaire général.

Quant à la restructuration du Département de l'information, le Groupe des 77 pense que l'Assemblée générale devrait suivre et évaluer de près les travaux du Département pour s'assurer qu'il fonctionne rationnellement et efficacement et s'acquitte des tâches que les organes délibérants lui ont confiées.

S'agissant des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace, le Groupe des 77 estime qu'il faudrait attacher plus d'importance à la coopération internationale touchant ces utilisations pacifiques. Une coopération de cette nature est étroitement liée au développement progressif du droit de l'espace, qui doit aller de pair avec les progrès technologiques et combler les lacunes des instruments juridiques internationaux existants. Il est indispensable d'accroître et de renforcer encore davantage la coopération internationale si l'on veut rapidement diffuser les avantages des explorations et de la technologie spatiales.

A cet égard, il faut considérer comme un grand pas en avant, à dûment prendre en considération, la décision que le Sous-Comité juridique du Comité de l'espace a prise, à sa vingt-septième session, d'inscrire à son ordre du jour une nouvelle question intitulée "Examen des questions juridiques liées à l'application du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire au profit et dans l'intérêt de tous les pays, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement". La convocation d'un groupe de travail pour examiner cette question et la compilation des opinions des Etats Membres présentent la plus haute importance.

Le Groupe des 77 répète qu'à son avis, pour ce qui est du processus de réforme de l'ONU, les Etats Membres doivent être constamment informés de toute l'application du programme. Il convient de leur fournir de plus amples renseignements sur les nouveaux programmes proposés dans le plan à moyen terme et sur leur incidence concrète quant aux programmes existants.

Le Groupe des 77 souligne qu'il faut respecter les priorités et les mandats actuellement définis par l'Assemblée générale et qu'il ne faut ni réduire l'ampleur ni porter atteinte à la substance des programmes en question.

Enfin, le Groupe des 77 juge que la nouvelle structure de programme proposée au paragraphe 33 de l'introduction au plan à moyen terme (A/43/329, annexe) mérite d'être examinée de plus près, une fois que l'on disposera des renseignements voulus sur les critères utilisés pour modifier la structure actuelle.

Le Groupe des 77 demande que la liste des grands programmes et programmes concrets distribuée durant la session de septembre du Comité du programme et de la coordination soit aussi communiquée à l'Assemblée générale, de façon que toutes les commissions puissent se faire une première idée de la question.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Tunisie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

Président du Groupe des 77,

(Signé) Ahmed GHEZAL

-----